

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

ETAPE 22

22 rue Decomberousse, 69 100 Villeurbanne

04.28.38.33.40

Directeur : BRUNO BIZOT

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

Propos Introductifs

Etape 22 est un projet né suite à la loi Tacquet du 7 février 2022. Un des importants volets de cette loi consiste à interdire à partir de 2024 le placement à l'hôtel de mineurs ou de jeunes majeurs confiés à la Protection de l'Enfance. C'est dans ce contexte qu'Etape 22 a ouvert ses portes durant l'été 2023 pour y accueillir 48 jeunes majeurs pris en charge par la Métropole de Lyon.

Les jeunes sont accueillis dans des habitats de structure légère de type modulaire se composant de quatre chambres individuelles, d'une salle d'eau, d'un cabinet de toilette et d'un espace commun qui fait office de cuisine et de salle à manger.

Les objectifs du projet sont de prévenir les ruptures de parcours, de soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes accueillis, et de manière plus générale, les accompagner vers l'autonomie. Cette notion d'autonomie est ici comprise dans toute son ampleur. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de l'autonomie que l'on pourrait définir comme matérielle (accès à l'emploi et à un logement) mais également de la capacité à appréhender toutes les démarches, difficultés et solutions qui jalonnent le parcours de vie de tout un chacun.

A noter que de nombreux jeunes pris en charge par la Protection de l'Enfance manquent à leur majorité d'une situation socio-professionnelle et administrative qui leur permettrait d'accéder immédiatement à cette autonomie. En ce sens, Etape 22 vise à éviter les ruptures que ce tournant peut parfois engendrer.

Installé au cœur du projet d'urbanisme « Carré de Soie » porté à la fois par la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon, ETAPE 22 rejoint les nombreux projets d'urbanisme transitoire qui se développent sur le territoire métropolitain. S'inscrivant ainsi dans la logique de l'occupation temporaire, le site est mis à disposition d'ACOLEA jusqu'à fin 2027.

Activité et Personnel

Activité

L'ouverture d'ETAPE 22 a eu lieu fin juin 2023 et les premiers jeunes ont été accueillis début août 2023.

Les premiers mois d'activité ont été dédiés à l'accueil des jeunes, à l'installation dans les lieux et à la constitution de l'équipe de travailleurs sociaux. Le dispositif Etape 22 d'appuie sur les principes du Logement d'Abord (LDA) ainsi que sur les démarches de Rétablissement et de Réduction des Risques et des Dommages (RDRD) pour accompagner au mieux les jeunes hébergés.

Ainsi, bien que nous ayons commencé à travailler avec un système de référence unique (les travailleurs sociaux suivaient une dizaine de jeunes chacun), nous avons évolué vers un système de bi-référence (chaque jeune est suivi par deux travailleurs sociaux) avec pour

horizon la question de la multi-référence (tous les travailleurs sociaux sont référents de tous les jeunes).

Parallèlement, après réflexion au sein de l'équipe, le dispositif décline sa mission principale (l'atteinte de l'autonomie) en trois axes de pratiques :

- Accueillir
- Héberger
- Accompagner et soutenir

Le premier axe de pratique « accueillir » renvoie à l'admission des jeunes hébergés mais également, voire, surtout à la vie du site en lui-même. Ici se pose la question de l'organisation du quotidien, des espaces collectifs intérieurs et extérieurs et de la participation active des personnes hébergées à cette organisation dans les décisions prises à ces niveaux-là.

Le second axe intitulé « héberger » touche à l'habitat et l'habiter. Il s'agit ici de travailler la manière de gérer les colocations « forcées » dans lesquelles se trouvent les jeunes. L'équipe éducative est également attentive à l'accompagnement dans l'appropriation et la gestion de leur espace de vie. Tout ce travail se fait toujours avec pour ligne de mire la question de l'accès au logement, un des objectifs principaux du service. En ce sens, à travers l'accompagnement proposé dans cet hébergement, l'idée est d'enclencher un travail sur l'habiter dans un logement autonome afin que cette étape à venir soit entamée dans certains aspects quotidiens.

Le dernier axe, « Accompagner et soutenir », s'appuie principalement sur le principe du « pouvoir d'agir » tel que prôné par la philosophie du Logement d'Abord. Ainsi, l'objectif du service est d'accueillir les jeunes en fonction de leur temporalité et projet de vie. Dans ce contexte, il ne s'agit jamais de « faire pour » ou de « faire sans » mais toujours de « faire avec ». Dans un contexte où, par exemple, les enjeux administratifs sont forts, il peut être tentant de faire à la place pour « sauver » la personne. Toutefois, cette posture ne répond pas à l'impératif de viser l'autonomie et de redonner le pouvoir d'agir aux personnes accueillies.

Personnel

L'équipe d'ETAPE 22 se compose de cinq travailleurs sociaux et d'une cheffe de service. En outre, l'équipe est appuyée par une directrice adjointe.

Faits Marquants & Qualité

Faits marquants

Les faits marquants pour l'année 2023 à ETAPE 22 se basent essentiellement sur la prise en main et l'installation du service dans l'espace alloué par la Métropole de Lyon.

Ainsi, ayant eu les clés fin juin 2023, nous avons eu un mois pour préparer le site pour l'arrivée des premiers jeunes prévus début août 2023. Le mois de juillet a ainsi été principalement dédié à l'installation de l'équipement des modulaires d'habitation. Il a fallu réceptionner des commandes de mobilier, assurer les commandes supplémentaires et de s'assurer que tous les modulaires comportaient le même nombre d'items.

Afin d'atteindre la capacité d'accueil maximale assez rapidement, l'accueil des jeunes s'est déroulé au cours des mois suivant de manière groupée. Tous les mercredis, quatre à huit jeunes ont été admis à ETAPE 22. Cette admission avait été préparée en amont à travers l'organisation de réunion d'information à visée des jeunes futurs hébergés et ont eu lieu à la Méomie (service de la Métropole en charge des Mineurs non Accompagnés et des jeunes majeurs, ex-MNA). Le jour même de l'arrivée était organisé en quatre temps : un temps d'accueil et de visite du lieu, suivi d'un temps d'installation. Puis, le service a proposé à chaque jeune nouvel arrivant ainsi qu'au travailleur social les accompagnant de partager un repas pendant le temps du midi. L'objectif de ce temps de repas est double : il vise d'abord à soulager les nouveaux arrivants qui ne se seront sans doute pas encore assez bien installés pour se préparer un repas ; ensuite, il permet aux jeunes de rentrer en contact avec l'équipe en dehors d'un temps formel et cadré, en favorisant les discussions informelles. Enfin, suite à ce repas, l'équipe d'ETAPE 22 proposait un temps de visite du quartier pour les personnes afin de repérer les lieux repères les plus immédiats (supermarchés plus ou moins chers, stations de métro et de bus, pharmacies, banques, etc.).

Bien que très occupée par l'organisation de ces arrivées, l'équipe a très vite pris en compte l'importance d'investir et d'équiper les espaces communs. ETAPE 22 dispose en effet d'un grand modulaire (environ 100 m²) faisant office d'espace collectif. Cet espace dispose entre autres, d'une buanderie équipée de trois machines à laver et trois sèche-linges. Il nous a alors fallu penser cet espace pour y accueillir les jeunes sur leurs temps libres. Et rien de mieux pour cela que de demander l'avis des premiers concernés ! Ainsi, des réunions collectives ont été organisées afin de recueillir les paroles des jeunes accueillis. Ainsi, l'espace collectif a été aménagé en fonction de la demande des habitants : on y trouve maintenant un coin télévision avec des canapés et fauteuils confortables (à l'arrivée de la CAN, cet espace était très demandé) ; un coin musculation avec un vélo d'appartement, un banc de musculation et des altères ; ainsi qu'un espace de jeux collectifs (babyfoot, table de ping-pong et billard).

En parallèle, un travail sur la décoration des modulaires a été entamé. Ces habitats à structure légère donnent en effet une impression visuelle assez négative, *a fortiori* quand ils sont installés sur un ancien parking. Un des premiers souhaits d'ETAPE 22 a donc été d'amener un peu de couleur à l'intérieur du site. En ce sens, un partenariat avec un graphiste a été amorcé. Celui-ci a pu venir deux fois sur site : une première fois pour exposer son travail et proposer aux jeunes un projet, et une seconde fois pour travailler autour d'un atelier dessin à partir duquel les décorations des modulaires seraient choisies. Il est prévu que le choix des dessins se fasse par les jeunes et non par l'équipe professionnelle d'ETAPE 22. Les modulaires ne pouvant pas être peints directement, une réflexion est en cours afin de déterminer les modalités de cette décoration.

Actions éducatives collectives ou partenariats

Etape 22 bénéficie d'un grand modulaire consacré à l'animation du lieu. En 2023, des canapés, une grande télévision, un billard, un baby-foot, une table de ping-pong, du matériel de musculation ont été installés. En effet, les jeunes accueillis sur Etape 22 ont souvent un réseau social peu développé et peuvent souffrir d'isolement. Ces espaces collectifs, s'ils le souhaitent, leur permettent de se retrouver, de passer du temps en groupe et de s'amuser. Un abonnement à BEIN Sports a été pris afin de permettre de regarder des matchs de football. Ainsi, la CAN (Coupe d'Afrique des Nations de football) a été suivie avec grande ferveur

Nous avons pu bénéficier de places pour assister à un match de la Coupe du Monde de rugby et à un match de Coupe de France de basketball.

Des réunions sont organisées un mercredi soir par mois. Ces temps collectifs autour d'un repas sont l'occasion d'échanger sur la vie du site, sur la construction de projets collectifs, la gestion de la laverie et des espaces communs

Expression et participation des usagers

Afin de favoriser l'expression de toutes les personnes hébergées sur le site, nous avons mis en place une réunion à destination des jeunes sur une base mensuelle. Deux réunions de ce type ont eu lieu en 2023 (une au mois de novembre et une au mois de décembre).

Lors de ces temps d'échange, nous avons pu dialoguer autour des certaines règles de vie et sur les souhaits d'amélioration du cadre. L'objectif est d'écouter les personnes accueillies et de créer un lieu d'échange et de partage respectueux de l'avis de chacun permettant au site d'être le plus vivant possible.

Incidents et actions de prévention et gestion des risques

ETAPE 22 est un service naissant. Il n'y a pas eu d'incidents à déplorer pendant cette année 2023.

A noter que des formations SST et EPI sont prévue en 2024, formations dont toute l'équipe pourra bénéficier. En parallèle, nous organiserons une séance de sensibilisation sur les risques incendies (comment les prévenir et comment réagir en cas d'incident) pour les personnes hébergées.

Démarche qualité

Le service étant très récent, une démarche qualité n'a pas encore été travaillée.

Parcours des personnes accompagnées

Admissions

• PROFILS DES JEUNES A L'ARRIVEE



Usagers admis dans l'année

Nous avons accueilli 47 jeunes sur l'année 2023, en majorité arrivés entre août et septembre.

Usagers suivis dans l'année

Nous avons suivi ces 47 jeunes tout le long du dernier trimestre 2023.

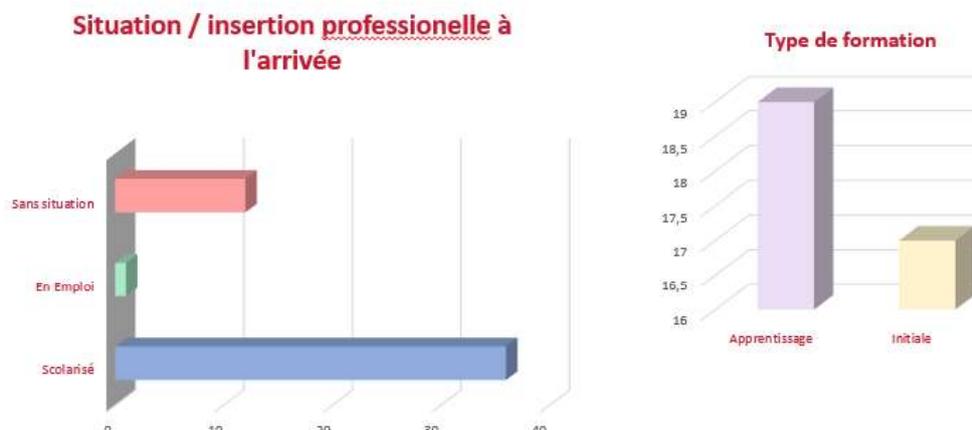
Usagers sortis

Un jeune a été orienté vers un FJT en décembre. Cette sortie a été organisée par la Métropole de Lyon (service de la Méomie) qui a jugé que l'hébergement à ETAPE 22 n'était pas adapté pour ce jeune pour des raisons médicales.

Insertion professionnelle

La partie professionnelle est un des enjeux fort où le service est attendu. Les actions sont déjà largement visibles. C'est également le cas dans les domaines administratifs et de la santé.

• **L'INSERTION PROFESSIONNELLE – SITUATION A L'ARRIVEE**



• **L'INSERTION PROFESSIONNELLE – AU 31/01/24**



Locaux et moyens matériels

Etape 22 est situé à Villeurbanne, tout près de l'arrêt de métro « Vaulx la Soie ». Le service s'inscrit dans l'espace appelé « ETAPE 22 D » du fait de sa résidence (au 22 rue Decomberousse). L'ETAPE 22 D est un site d'urbanisme transitoire acheté par la Métropole de Lyon. Auparavant, il appartenait à l'entreprise BOBST qui est spécialisée dans la fabrication et la fourniture de machines et de services à destination de l'industrie de l'emballage. Ainsi, le site se compose de différents espaces et bâtiments très différents les uns des autres (des immeubles de bureau, et des espaces de travail d'usinage plus ou moins vastes).

Suite à l'achat de ce site, la Métropole de Lyon a décidé de mettre à disposition jusqu'à fin 2027, ces espaces à différents acteurs se retrouvant toutefois autour de questions sociétales (associations du secteur médico-sociales, TPE ou PME ayant un attrait fort pour l'économie sociale et solidaire, etc.).

C'est dans ce contexte, qu'ACOLEA a pu investir l'espace parking sur lequel la Métropole de Lyon avait installé 12 modulaires comportant quatre chambres individuelles chacun. Ainsi, quarante-huit jeunes en file active peuvent y être accueillis.

L'équipe d'accompagnement dispose de bureaux sur place afin de permettre un accompagnement renforcé des jeunes accueillis.

En outre, un modulaire plus grand que les autres y a été également installé afin de proposer aux personnes accueillies et à l'équipe un lieu d'échange et de rencontre autour, notamment, des loisirs.

L'équipe dispose d'un véhicule de service permettant d'assurer l'accompagnement des personnes accueillies sur des rendez-vous particuliers.

Perspectives 2024

Pour 2024, ETAPE 22 nourrit différents projets.

Le premier d'entre eux consiste à la rédaction de son projet d'établissement que nous nommons « Projet social ». Comme mentionné plus haut, le secteur Habitat et Inclusion d'ACOLEA attache une attention toute particulière à la mise en œuvre des principes du LDA, et des démarches de Rétablissement et de RDRD. Or, les positionnements et pratiques prônées par ces différents paradigmes demandent de re-questionner l'accompagnement habituel du secteur social. Dans ce contexte, nous avons pris le parti de prendre le temps d'écrire ce projet avec l'équipe de travailleurs sociaux mais aussi avec les jeunes accueillis. Ainsi, des temps d'échanges (séminaire et formations) sont prévus tout au long de l'année. L'objectif principal est d'écrire un projet avant tout respectueux des personnes accueillies et qui répondent réellement à leurs besoins.

En parallèle, nous souhaitons continuer notre travail d'humanisation du site. Nous l'avons évoqué plus haut, le service ETAPE 22 se compose de modules installés sur un parking. Le souhait de l'équipe et des jeunes est d'amener de l'intimité et de la couleur dans ces lieux pour qu'ils puissent mieux se les approprier et les vivre. Ainsi, ce travail consistera à trouver des solutions pour pouvoir décorer les modules, amener du végétal et équiper l'espace extérieur qui est aujourd'hui vide. Dans ce cadre, nous privilégierons les projets permettant la participation active des jeunes hébergés.

De même, nous aimerions continuer à apporter des équipements permettant de faire émerger et de consolider la vie du collectif. C'est en ce sens, que l'installation d'une cuisine dans l'espace collectif est prévue pour le printemps 2024.

Il s'agira également de développer le réseau partenarial à différents niveaux : au sein de l'ETAPE 22 D avec les acteurs qui vont s'y installer dans le courant de l'année ; au sein de la Mission Carré de Soie avec un focus sur l'Autre Soie (tiers lieu se situant à quelques minutes à pied de l'ETAPE 22) ; au sein des réseaux de prise en charge de jeunes majeurs afin de participer à une démarche d'échanges, d'amélioration continue et d'harmonisation des pratiques ; au sein des structures permettant d'apporter un soutien dans l'accompagnement des personnes accueillies concernant certaines thématiques bien particulières, et notamment



la santé ; et pour finir, au sein des organismes de droits communs afin de préparer au mieux le déménagement des personnes accueillies.

Afin d'assurer la sortie des jeunes vers un logement, les professionnels d'Etape 22 suivront les ateliers logement de la Maison de la Veille Sociale afin d'être pleinement aguerris aux ACIA (Accord Collectif Intercommunal d'Attribution) de la Maison de la Veille Sociale.

Tous ces axes de travail nous permettront alors de développer la mise en place d'actions collectives à visée des jeunes.